

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 394 068 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
03.03.2004 Bulletin 2004/10

(51) Int Cl.7: **B65D 73/00**

(21) Numéro de dépôt: **03292016.7**

(22) Date de dépôt: **11.08.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Daniel, Frédéric
95450 Vigny (FR)**

(74) Mandataire: **Breese, Pierre
Breese - Majerowicz - Simonnot
3, avenue de l'Opéra
75001 Paris (FR)**

(30) Priorité: **12.08.2002 FR 0210228**

(71) Demandeur: **Ste de Fonderie du Centre S.O.F.O.C.
18200 Orval (FR)**

(54) **Présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres**

(57) La présente invention concerne un présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres comprenant une plaque de propreté et une béquille, caractérisé en ce qu'il est constitué d'une part par un carton replié sur lui-même en deux volets (2,3), un volet de présentation (2) et un volet arrière (3), et d'autre part de moyens de fixation (12) de la ou des poignées à présenter sur ledit carton s'engageant dans des découpes ménagées dans ledit carton, ledit carton comprenant deux découpes (4, 4') d'embrochage ménagées en regard l'une de l'autre sur les deux volets (2,3), au moins quatre découpes (5, 5', 6, 6', 7, 7', 8, 8', 9, 9', 10, 10') de fixation de la poignée ou desdites poignées audit présentoir, lesdites découpes (5, 5', 6, 6', 7, 7', 8, 8', 9, 9', 10, 10') étant ménagées en regard deux à deux les unes des autres dans les deux volets (2, 3) et au moins une découpe ménagée sur le volet de présentation, dans laquelle vient se placer une alvéole transparente destinée à contenir les accessoires de montage de la ou des poignée(s) présentée(s).

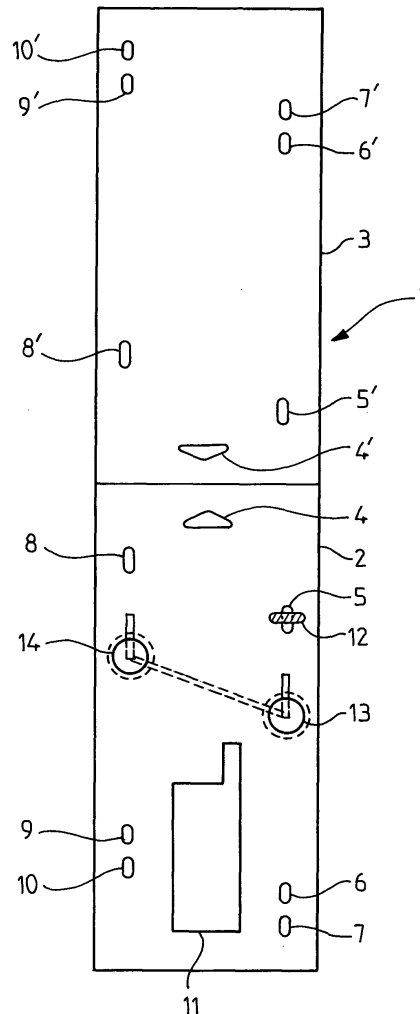


FIG.1

EP 1 394 068 A1

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des présentoirs de vente et, plus particulièrement, de ceux destinés à présenter des poignées de portes ou de fenêtres.

[0002] Il existe dans l'art antérieur des présentoirs pour poignées de portes ou de fenêtres dans lesquels les poignées sont en regard l'une de l'autre et présentent leurs tranches au regard du consommateur final. Ce mode de mise en rayons présente l'inconvénient d'être peu commercial.

[0003] D'autres dispositifs de l'art antérieur cherchent à présenter les poignées de portes ou de fenêtres de manière à ce qu'elles présentent leurs deux faces au regard du consommateur. De tels présentoirs se doivent alors d'être suffisamment rigides et résistants pour supporter le poids des poignées lorsqu'ils sont suspendus aux broches de présentation. Pour ces raisons, les présentoirs de l'art antérieur sont réalisés en plastique rigide et les poignées y sont fixées par des moyens conventionnels de fixation tels des vis et des écrous adéquats. Ces présentoirs de l'art antérieur en plastique sont, en général, peu écologiques et relativement onéreux.

[0004] Des présentoirs en carton épais sont commercialisés. Les poignées de portes ou de fenêtre y sont là encore fixées par des moyens conventionnels de fixation de poignées du type vis et écrous. Un autre moyen de fixation consiste en l'utilisation d'un film plastique plaqué à chaud sur le carton où les poignées ont préalablement été déposées. Ce procédé est coûteux car il nécessite un carton épais, glacé et imprimé sur les deux faces. Il demande aussi un film plastique et le matériel adéquat pour le rétrécir à chaud et finalement le produit n'est pas directement accessible pour le client, qui ne peut ni le toucher, ni actionner la poignée.

[0005] Les présentoirs de l'art antérieurs sont donc généralement coûteux à réaliser, peu écologiques, et ne mettent pas forcément en valeur les articles destinés à être vendus.

[0006] Un but de la présente invention est donc de surmonter ces inconvénients et notamment de proposer un présentoir de vente économique, écologique, sur lequel les poignées peuvent être rapidement montées et démontées, et suffisamment rigide pour supporter le poids des poignées, des plus légères aux plus lourdes. Le présentoir selon l'invention permet de mettre en valeur les poignées et de présenter également à la vue du consommateur les accessoires de montage de la poignée.

[0007] L'objet de la présente invention est donc un présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres comprenant une plaque de propreté et une béquille, ledit présentoir étant caractérisé en ce qu'il est constitué d'une part par un carton replié sur lui-même en deux volets, un volet de présentation et un volet arrière, et d'autre part de moyens de fixation de la ou des

poignées à présenter sur ledit carton s'engageant dans des découpes ménagées dans ledit carton, ledit carton comprenant deux découpes d'embrochage ménagées en regard l'une de l'autre sur les deux volets, au moins quatre découpes de fixation de la poignée ou desdites poignées audit présentoir, lesdites découpes étant ménagées en regard deux à deux les unes des autres dans les deux volets et au moins une découpe ménagée sur le volet de présentation, dans laquelle vient se placer une alvéole destinée à contenir les accessoires de montage de la ou des poignée(s) présentée(s).

[0008] Suivant un mode de réalisation préféré de l'invention, le carton utilisé pour fabriquer le présentoir a une épaisseur comprise entre 1 et 2 mm, et de préférence de l'ordre de 1,5 mm.

[0009] Suivant un mode de réalisation préféré de l'invention, l'alvéole destinée aux accessoires de montage de la poignée est transparente.

[0010] Avantageusement, les découpes de fixation de la poignée réalisées dans le carton sont de dimension sensiblement égale à la dimension des orifices ménagés dans la poignée pour le montage.

[0011] Suivant un autre mode de réalisation préféré de l'invention, lesdits moyens de fixation sont des clips et de préférence des clips en plastique. Avantageusement, lesdits clips sont réalisés en deux parties, une partie présentant une tête plate et un corps indissociablement fixé au centre de ladite tête plate et présentant un filetage, et une seconde partie d'une épaisseur comprise entre 0,1 et 3 mm présentant un orifice central de diamètre très légèrement inférieur au plus grand diamètre du filetage du corps de la première partie. De préférence, la tête et le corps de la première partie sont moulés d'une seule pièce.

[0012] Suivant un mode de réalisation particulier de l'invention, le présentoir selon l'invention comprend au moins une découpe complémentaire ménagée sur le volet de présentation et destinée à loger l'extrémité saillante de la béquille à l'arrière de la plaque de propreté.

[0013] Suivant un mode de réalisation particulier de l'invention, le présentoir selon l'invention comprend deux découpes supplémentaires ménagées dans le volet de présentation et destinée à loger un accessoire de maintien de béquille à l'horizontale pour les poignées de portes ne possédant pas de ressort de rappel.

[0014] L'invention se comprendra mieux à la lecture de la description détaillée qui suit, qui se lit en regard de la figure 1, et illustre non limitativement l'invention.

[0015] La figure 1 est une vue de face, déplié, du présentoir selon l'invention.

[0016] La présente invention est donc relative à un présentoir 1 de carton pour les poignées, notamment les poignées de portes ou de fenêtres. Le carton présente l'avantage d'être bien plus écologique que le plastique. Un des problèmes posés généralement par les présentoirs en carton est qu'ils ne sont pas assez rigides pour supporter le poids des poignées de portes ou de

fenêtres, surtout quand le présentoir présente deux de ces poignées. Utiliser un carton très épais, ou un carton de type boîte, induit un surcoût qui n'est pas conforme aux contraintes de la grande distribution.

[0017] Les inventeurs ont trouvé une solution à ce problème en proposant un présentoir écologique pour poignées de portes ou de fenêtres réalisé dans un rectangle de carton cannelé de faible épaisseur, le présentoir étant renforcé grâce au repliement du carton sur lui-même, transversalement et au milieu de sa longueur.

[0018] Le repliement du carton sur lui-même n'apporte pas seulement une rigidité accrue. Il permet d'utiliser un carton ne traiter et de n'imprimer le carton que sur une seule de ses faces. Ceci permet un gain de temps et d'argent important. Le carton replié présente deux volets 2, 3.

[0019] Le carton comprend plusieurs découpes. Les découpes 4,4' destinées au passage de la broche de présentation, qui constituent le point de maintien du présentoir sur la broche, sont réalisées de telle sorte que la force exercée par la broche de présentation et opposée au poids du dispositif soit perpendiculaire à la cannelure. Ces découpes 4, 4' sont symétriques par rapport au plan vertical passant par la ligne de pliure du carton.

[0020] Les autres découpes 5, 5', 6, 6', 7, 7', 8, 8', 9, 9', 10, 10' ménagées dans le carton servent à la fixation des poignées sur le carton et sont de dimensions sensiblement égales aux dimensions des orifices ménagés sur la plaque de propreté pour la fixation définitive de la poignée sur la porte. Ils peuvent être de forme circulaire ou ovale ou de tout forme adéquate.

[0021] Une découpe 11 est ménagée sur le volet 2 du carton, au travers de laquelle vient se loger un alvéole en plastique. Cette alvéole comprend une base dont les bords dépassent les bords de la découpe. L'alvéole est glissée entre les deux volets 2, 3 avant qu'ils soient repliés l'un au-dessus de l'autre. Cette alvéole constitue un logement qui contient la visserie et les accessoires de montage de la poignée. De préférence, cette alvéole est transparente, ce qui permet au consommateur de visualiser immédiatement son contenu.

[0022] Le présentoir selon l'invention comprend en outre les moyens de fixation 12 de la poignée de porte ou de fenêtre sur le carton. Suivant un mode de réalisation préféré de l'invention, ces moyens de fixation 12 sont des agrafes en plastique ou en résine dure, comprenant deux parties. Une partie en forme de vis, présentant une tête plate associée à un corps fileté, et une partie de type écrou sans filetage, venant s'engager à force sur le corps fixé, sans être vissé. Le corps fileté est enfilé dans l'orifice de la plaque de propreté de la porte qui est destiné aux vice de fixation de la poignée sur la porte. La tête plate, dont le diamètre est supérieur à celui de l'orifice de la plaque de propreté, est retenu sur ladite plaque de propreté. Le corps fileté est ensuite engagé dans l'orifice résultant des découpes ménagées en regard sur les deux volets 2, 3 du carton. L'écrou sans filetage en plastique est ensuite entré à force,

sur l'arrière du volet 3 sur le corps fileté, jusqu'au plan du carton. Le diamètre du disque de l'écrou est bien entendu supérieur au diamètre de l'orifice du carton, et le diamètre de l'orifice central de l'écrou est calculé pour être légèrement inférieur à celui du corps fileté, de manière à pouvoir engager l'écrou à force sur ledit corps fileté en jouant sur la résistance du matériau plastique du filetage.

[0023] Un tel dispositif de présentation de poignées présente aussi l'avantage d'être facilement et rapidement montable à la main, sans utilisation de colle ou d'agrafe, ni d'outillage spécifique.

[0024] D'autres découpes sont effectuées dans le carton, et notamment au moins une découpe complémentaire 13,14 ménagée sur le volet 3. Cette découpe est notamment destinée à loger l'extrémité de la béquille à l'arrière de la plaque de propreté de la poignée, quand cette extrémité est saillante.

[0025] Suivant un mode de réalisation particulier de l'invention, le présentoir comprend en outre un accessoire 15 de maintien de béquille à l'horizontale, pour les poignées ne possédant pas de ressort de rappel. Cet accessoire est utilisé pour les présentoirs présentant deux poignées sans ressort de rappel. Avantageusement, cet accessoire est composé de deux embouts en plastique possédant chacun un cercle plat au centre duquel s'élève un ergot dont la forme est exactement complémentaire à celle l'ouverture ménagée dans la béquille pour le carré. Ces deux ergots sont reliés par une réglette en plastique dont la longueur est exactement égale à la longueur séparant les deux béquilles sur le présentoir. Avantageusement, les disques plats sont de diamètre supérieur à celui de la découpe ménagée dans le carton à cet effet. De préférence, l'accessoire est glissé entre les deux volets 2, 3 avant qu'ils soient repliés, rendant le blocage qu'il exerce totalement invisible pour le consommateur. L'ergot de chaque embout est passé au travers de la découpe 13 ou 14 et engagé dans l'ouverture ménagée dans chacune des béquilles pour le carré, en prenant soin de positionner la prise en main horizontalement ou de la manière la plus esthétique pour une présentation commerciale. Avantageusement, l'accessoire est moulé d'une seule pièce. Ainsi, la découpe doit être d'une dimension inférieure à celle du disque plat de l'accessoire, et supérieure ou égale à celle de l'ergot qui doit passer à travers. Les découpes 13,14 ont donc également pour fonction de permettre le passage de cet accessoire de maintien.

Revendications

1. Présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres comprenant une plaque de propreté et une béquille, **caractérisé en ce qu'il** est constitué d'une part par un carton replié sur lui-même en deux volets (2, 3), un volet de présentation (2) et un volet arrière (3), et d'autre part de moyens de fixation (12)

- de la ou des poignées à présenter sur ledit carton s'engageant dans des découpes ménagées dans ledit carton, ledit carton comprenant deux découpes (4, 4') d'embrochage ménagées en regard l'une de l'autre sur les deux volets (2, 3), au moins quatre découpes (5, 5', 6, 6', 7, 7', 8, 8', 9, 9', 10, 10') de fixation de la poignée ou desdites poignées audit présentoir, lesdites découpes (5, 5', 6, 6', 7, 7', 8, 8', 9, 9', 10, 10') étant ménagées en regard deux à deux les unes des autres dans les deux volets (2,3) et au moins une découpe ménagée sur le volet de présentation, dans laquelle vient se placer une alvéole transparente destinée à contenir les accessoires de montage de la ou des poignée(s) présentée(s).
- 5
- 10
- 15
2. Présentoir selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le carton a une épaisseur comprise entre 1 et 2mm, de préférence environ 1,5 mm.
- 20
3. Présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres selon l'une quelconque des revendications 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les découpes (5, 5', 6, 6', 7, 7', 8, 8', 9, 9', 10, 10') réalisées dans ledit carton sont de dimension sensiblement égale à la dimension des orifices ménagés dans la poignée pour le montage.
- 25
4. Présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisé en ce que** lesdits moyens de fixation (12) sont des clips et de préférence des clips en plastique.
- 30
5. Présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** lesdits clips sont réalisés en deux parties, une partie présentant une tête plate et un corps indissociablement fixé au centre de ladite tête plate et présentant un filetage, et une seconde partie d'une épaisseur comprise entre 0,1 et 3 mm présentant un orifice central de diamètre très légèrement inférieur au plus grand diamètre du filetage du corps de la première partie.
- 35
- 40
- 45
6. Présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** la tête et le corps de ladite première partie sont moulés d'une seule pièce.
- 50
7. Présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** le carton présente au moins une découpe complémentaire (13,14) ménagée sur le volet (2).
- 55
8. Présentoir de vente pour poignées de portes ou de fenêtres selon l'une quelconque des revendications
- 1 à 7, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre un accessoire (15) de maintien de béquille à l'horizontale pour les poignées de portes ne possédant pas de ressort de rappel.

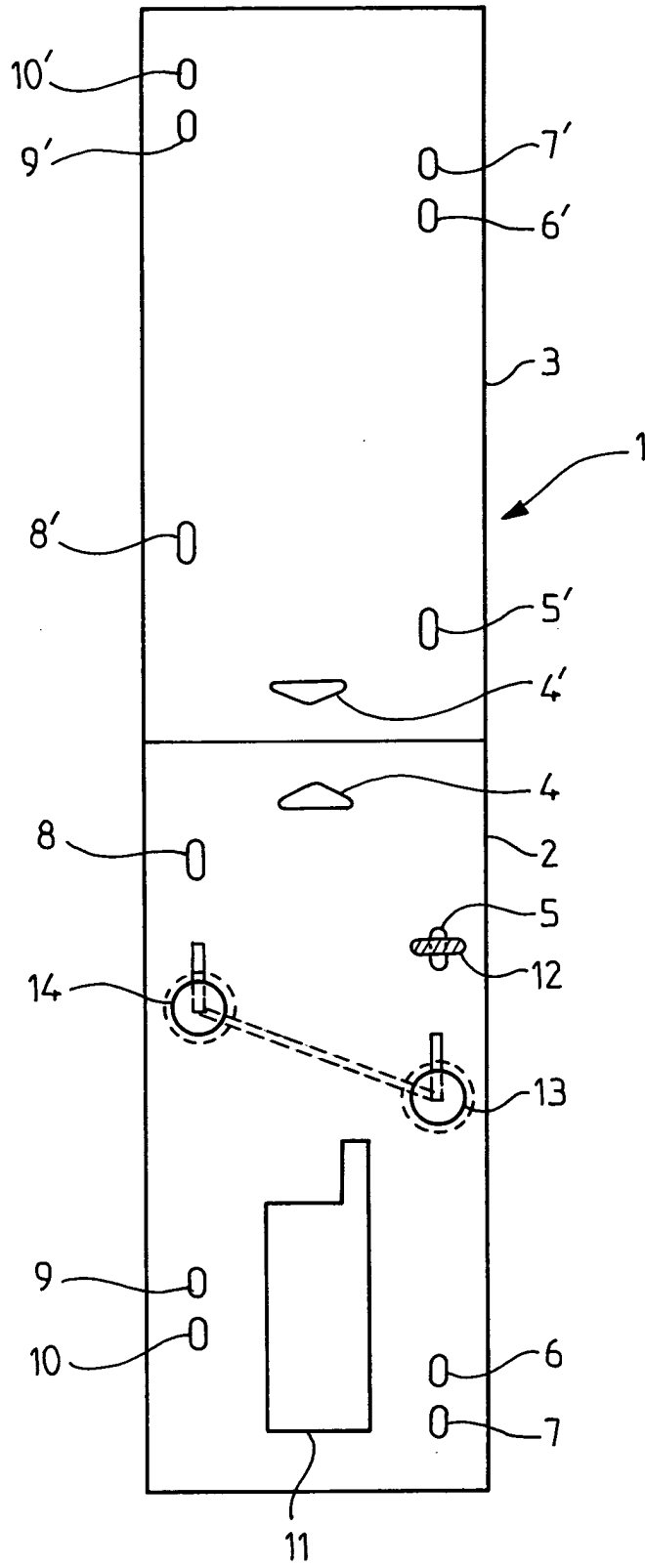


FIG.1



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 2016

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	DE 299 16 228 U (WOLF-GARTEN GMBH & CO. KG) 24 février 2000 (2000-02-24) * page 3, alinéa 7 - page 5; figure 2 * ---	1	B65D73/00
A	US 6 241 208 B1 (LIN JINN-JUANG) 5 juin 2001 (2001-06-05) * colonne 1, ligne 27 - colonne 2, ligne 6; figures * ---	1	
A	EP 0 995 694 A (EDISON GIOCATTOLI SPA) 26 avril 2000 (2000-04-26) * le document en entier * ---	1	
A	EP 0 596 670 A (BETTS GEOFFREY) 11 mai 1994 (1994-05-11) * colonne 1, ligne 55 - colonne 5, ligne 37; figures * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B65D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
BERLIN	21 octobre 2003	Olsson, B	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.82 (P/AC02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 2016

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-10-2003

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 29916228 U	24-02-2000	DE 29916228 U1	24-02-2000
US 6241208 B1	05-06-2001	AUCUN	
EP 0995694 A	26-04-2000	IT F1980107 U1 EP 0995694 A1	21-04-2000 26-04-2000
EP 0596670 A	11-05-1994	DE 69304174 D1 EP 0596670 A2 US 5501330 A	26-09-1996 11-05-1994 26-03-1996

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82